

1 Assurance santé (maladie - maternité - invalidité)

Moins de 100 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 43 992 €	Entre 29 328 € et 43 991 €	Inférieures à 29 328 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	444 €	294 €	222 €
Entre 30 et 35 ans	501 €	333 €	249 €
Plus de 35 ans	555 €	369 €	276 €

Entre 100 et 399 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 43 992 €	Entre 29 328 € et 43 991 €	Inférieures à 29 328 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	381 €	255 €	189 €
Entre 30 et 35 ans	429 €	285 €	213 €
Plus de 35 ans	477 €	318 €	237 €

Plus de 400 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 43 992 €	Entre 29 328 € et 43 991 €	Inférieures à 29 328 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	363 €	243 €	180 €
Entre 30 et 35 ans	408 €	273 €	201 €
Plus de 35 ans	453 €	303 €	225 €

2 Option indemnités journalières - capital décès

RESSOURCES ANNUELLES		
Égales ou supérieures à 43 992 €	Entre 29 328 € et 43 991 €	Inférieures à 29 328 €
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
69 €	48 €	36 €

3 Accidents du travail - maladies professionnelles

	Nombre de salariés expatriés	TAUX	Base annuelle minimale de cotisations : 19 745 €	Base annuelle maximale de cotisations : 157 960 €
Adhérent seulement à l'assurance accidents du travail	Inférieur à 100	1,15%*	57 €	453 €
	Entre 100 et 399			
	Supérieur à 400			
Adhérent à l'assurance accident du travail et à l'assurance maladie	Inférieur à 100	1%	51 €	393 €
	Entre 100 et 399	0,90%	45 €	354 €
	Supérieur à 400	0,80%	39 €	315 €

La cotisation trimestrielle est calculée sur une base choisie entre le minimum et le maximum indiqués ci-dessus.

* Taux commun avant déduction de la ristourne éventuelle

4 Vieillesse (retraite) - Veuvage

	RESSOURCES ANNUELLES			
	Égales ou supérieures à 43 992 €	Entre 21 996 € et 43 991 €	Inférieures à 21 996 €	Assurés âgés de moins de 22 ans
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Base de calcul de la cotisation	43 992 €	32 994 €	21 996 €	10 998 €
Montant trimestriel	1 953 €	1 464 €	975 €	489 €

Pour les membres de la famille du salarié expatriés, la Caisse des Français de l'étranger propose :

JeunExpats Santé :



« Maladie - maternité » : par trimestre 93 €

Assurance vieillesse :

Par trimestre 1 014 €

Pour les personnes « chargée de famille », par trimestre 17,75% sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2023 (11,27 €).

Il peut aussi adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).